



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Formation professionnelle

Question écrite n° 50875

Texte de la question

M Jean de Gaulle attire l'attention de Mme le ministre de la jeunesse et des sports sur les préoccupations des associations de jeunesse et d'éducation populaire qui, suite aux mesures de régulations décidées au printemps dernier, n'ont reçu que la moitié des crédits d'intervention votés au titre du budget 1991. Ces associations connaissent, de ce fait, de graves difficultés de trésorerie. Il lui demande donc quelles mesures pourraient être envisagées pour remédier à cette situation.

Texte de la réponse

Reponse. - Les contraintes budgétaires pour l'année 1991, que vous connaissez, n'ont pas permis au ministère de la jeunesse et des sports de verser l'intégralité des subventions notifiées aux associations de jeunesse et d'éducation populaire. Dans le cadre du collectif budgétaire, le solde de ces subventions sera versé, en tout état de cause et au plus tard, dans le courant du premier trimestre de l'année 1992.

Données clés

Auteur : [M. de Gaulle Jean](#)

Circonscription : - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 50875

Rubrique : Professions sociales

Ministère interrogé : jeunesse et sports

Ministère attributaire : jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 2 décembre 1991, page 4893